

COMMUNE DE ROSET-FLUANS
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

14 DECEMBRE 2012

Date de convocation du Conseil municipal : 7 décembre 2012

PRESENTS :

M. Arnaud GROSPERRIN, Maire
M. Louis MARTIN, M. André COSTANTINI et M. Christophe GESLOT, Adjoints
Mmes Josette COUETTE, Germaine DEMILLIERE et Sylvie ZILIO, Conseillères

Absent :

M. Christophe CANNELLE, Conseiller

Mme Josette COUETTE a été nommée **secrétaire de séance**

Ouverture de séance 20 H 30

Sur proposition du Maire et avec l'accord des conseillers, il a été rajouté à l'ordre du jour :

- Bois-Forêt : Travaux coupes
- Recensement : Nomination agent recenseur avec salaire et coordonateur

Ordre du jour :

- 1) Approbation des procès verbaux des Conseils municipaux du 5 et 26 octobre 2012
- 2) Traitement Mme JALLIOT Françoise
- 3) Modifications budgétaires : recette de la fiscalité directe locale. Année 2012
- 4) Subvention parlementaire auprès du Sénateur HUMBERT pour les travaux de construction de la salle polyvalente à dominante sportive
- 5) Subvention auprès du Président du Conseil général M. JEANNEROT pour les travaux de construction d'un terrain multisports
- 6) Encaissement chèque Groupama : remboursement des frais d'honoraires d'avocat dans l'affaire GIRARD
- 7) Appel d'offres logements « Au Chêne »
- 8) Enquête publique portant sur le projet de réhabilitation de la microcentrale hydroélectrique dite « Moulin d'Arrenthon » : avis du Conseil sur la demande d'autorisation présentée par M. MISCHLER
- 9) Modifications des statuts SIVOS RPI des 3 Moulins
- 10) Groupement de commandes avec le SIVOS : construction salle polyvalente école
- 11) Parcelle ZC 70 : entretien après le 31 décembre 2012
- 12) Transformateur Rue des Saulniers

**APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 5
ET 26 OCTOBRE 2012**

Les procès verbaux des réunions des Conseils municipaux des 5 et 26 octobre 2012 sont approuvés à 6 voix pour et 1 voix contre.

DELIBERATION N° 1 : BOIS-FORET : TRAVAUX COUPES

Afin de permettre à l'O.N.F de marteler les coupes 2013, M. Louis MARTIN propose au Conseil municipal d'inscrire les coupes 1ar, 9ar, 19r, 23ar ainsi que le lot de pins (150m³) situé sur plusieurs parcelles.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour les coupes précitées.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorable pour les travaux de régénération naturelle (montant 8 040 € H.T.) parcelles 5, 6, 14r, 51 et 28r.

**DELIBERATION N°2 : RECENSEMENT : NOMINATION AGENT RECENSEUR
AVEC SALAIRE**

Suite à l'annonce passée pour le recrutement d'un agent recenseur, une seule personne a postulé pour ce poste. Il s'agit de M. Dominique LHOMME demeurant 15 rue de la Riotte.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de nommer M. **Dominique LHOMME** agent recenseur pour la période du 17 janvier au 16 février 2013.

CONSIDERANT qu'il appartient à la commune de fixer la rémunération de l'agent recenseur qui va effectuer les opérations de collecte,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer la rémunération de l'agent recenseur comme suit :

- 1.68 € par formulaire " bulletin individuel " rempli
- 1.02 € par formulaire " feuille logement recensé" rempli
- 16.16 € par ½ journée de formation soit $16.16 \times 2 = 32.32$ €
- 100.00 € forfait de déplacement

DIT que ces tarifs ne comprennent pas les charges sociales qui restent à la charge de la commune

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2013 au chapitre 12 - fonction 21 - article 64118 en ce qui concerne l'indemnité allouée à l'agent recenseur.

DELIBERATION N°3 : RECENSEMENT : NOMINATION COORDONATEUR

Il y a lieu de nommer un coordonateur communal de l'enquête de recensement pour l'année 2013. Monsieur le Maire propose de nommer Madame Josette PAILLARD.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de nommer Madame Josette PAILLARD coordonateur communal de l'enquête de recensement du 17 janvier au 16 février 2013.

DELIBERATION N°4 : TRAITEMENT MME JALLIOT FRANCOISE

Mme JALLIOT Françoise informe le Maire qu'à la mairie de Routelle où elle exerce la même fonction qu'à Roset-Fluans, son échelon et indice sont différents. Elle souhaiterait que l'on régularise sa situation par rapport à Routelle. Actuellement elle est à l'échelon 2, indice 298, indice majoré 309. Elle passerait à l'échelon 3, indice brut 299, indice majoré 310.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer l'échelon 3, indice brut 299 et indice majoré 310 à Mme JALLIOT Françoise à partir du 1^{er} janvier 2013.

DELIBERATION N°5 : MODIFICATIONS BUDGETAIRES : RECETTE DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE ANNEE 2012

Le Maire fait part du courrier reçu de la Trésorerie de Saint-Vit concernant les recettes de la fiscalité directe locale pour l'année 2012.

Suite à la réception des informations des attributions définitives de notre fiscalité directe locale au titre de l'année 2012, certaines régularisations s'imposent pour que nos titres de recettes fiscales de l'article 73111 correspondent exactement au produit réel revenant à notre commune. Il convient donc de passer les opérations suivantes :

- Emettre un mandat à l'article **73923** d'un montant de **22 835 €** (prélèvement au profit du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources).
- Emettre un titre de recette à l'article **73111** d'un montant de **22 835 €**
- Emettre un mandat à l'article **73925** d'un montant de **385 €** (prélèvement au profit du FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales).
- Emettre un titre de recette à l'article **73111** d'un montant de **385 €**

Pour réaliser ces opérations il faut au préalable faire une ouverture exécutoire de crédits budgétaires complémentaires comme suit, (différentiel entre les prévisions du budget et les opérations réalisées y compris celles à venir en décembre) :

- Crédit de dépense au chapitre 014 pour 220 €, financé par l'excédent de fonctionnement courant pour le même montant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'ouvrir les crédits nécessaires afin d'exécuter toutes ces opérations.

Par ailleurs, l'étude de radon (école) a été suivie de travaux, il convient donc de les intégrer comptablement sur le compte d'immobilisation en cours des travaux par opération d'ordre budgétaire au chapitre 041 et d'ouvrir les crédits suivants :

- compte 2315 chapitre 041	2 678.71 €
- compte 2031 chapitre 041	2 678.71 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces modifications budgétaires.

**DELIBERATION N°6 : SUBVENTION PARLEMENTAIRE AUPRES DU
SENATEUR HUMBERT POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA
SALLE POLYVALENTE A DOMINANTE SPORTIVE**

Afin d'obtenir une subvention au titre de la réserve parlementaire auprès du Sénateur HUMBERT pour la construction de la salle polyvalente à dominante sportive, il y a lieu que le Conseil municipal délibère et de produire les pièces suivantes :

- un plan de financement
- une note explicative du projet
- photocopies des devis
- attestation de non commencement des travaux avant l'obtention de ladite subvention du Sénateur
- une attestation dans laquelle nous déclarons ne pas avoir sollicité une subvention auprès d'un autre parlementaire (sénateur ou député)

L'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention parlementaire auprès du Sénateur HUMBERT pour les travaux de construction de la salle polyvalente à dominante sportive.

**DELIBERATION N°7 : SUBVENTION AUPRES DU SENATEUR JEANNEROT
POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN TERRAIN MULTISPORTS**

Afin d'obtenir une subvention auprès du Sénateur JEANNEROT pour les travaux de construction d'un terrain multisports, il y a lieu que le Conseil municipal délibère et de produire les pièces suivantes :

- un plan de financement
- une note explicative du projet
- photocopies des devis
- attestation de non commencement des travaux avant l'obtention de ladite subvention du Sénateur
- une attestation dans laquelle nous déclarons ne pas avoir sollicité une subvention auprès d'un autre parlementaire (sénateur ou député)

L'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention parlementaire auprès du Sénateur JEANNEROT pour la construction d'un terrain multisports.

**DELIBERATION N°8 : ENCAISSEMENT CHEQUE GROUPAMA :
REMBOURSEMENT DES FRAIS D'HONORAIRES D'AVOCAT**

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'assurance GROUPAMA a établi un chèque pour un montant de 914.94 € pour le remboursement des frais d'honoraires de Maître CORNELOUP dans l'affaire contentieux GIRARD.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'encaissement du chèque pour un montant de 914.94 € au compte 7788.

DELIBERATION N°9 : APPEL D'OFFRES LOGEMENTS « AU CHENE »

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il y a lieu de lancer un appel d'offres en procédure adaptée selon l'article 28 du nouveau code des marchés publics.

Il s'agit d'un marché de travaux consistant en la création de 5 logements en faveur des personnes âgées et des personnes à mobilité réduite comportant une tranche ferme de 3 logements et une tranche conditionnelle de 2 logements.

Le montant prévisionnel du marché est estimé à 660 183 € H.T.(402 787 € pour la tranche ferme et 257 396 € pour la tranche conditionnelle).

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire ou son Adjoint délégué à lancer la procédure de passation de marché et l'autorise à signer le marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure adaptée dans le cadre de marché de travaux consistant en la création de 5 logements en faveur des personnes âgées et des personnes à mobilité réduite.
- d'autoriser le Maire ou son Adjoint délégué à signer le marché avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres.

DELIBERATION N°10 : ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LE PROJET DE REHABILITATION DE LA MICRO-CENTRALE HYDROELECTRIQUE DITE « MOULIN D'ARRETHON » : AVIS DU CONSEIL SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION PRESENTEE PAR M. MISCHLER

Par arrêté préfectoral l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de réhabilitation de la microcentrale hydroélectrique dite « Moulin d'Arrenthon », débutera du 17 décembre 2012 au 25 janvier 2013 inclus. Cette enquête publique relative à la demande d'autorisation au titre du code de l'énergie et de la loi sur l'eau doit répondre aux dispositions de l'article 5 de l'arrêté d'ouverture d'enquête qui stipule que le Conseil municipal de notre commune est appelé à donner son avis, dès l'ouverture de l'enquête, sur la demande d'autorisation.

L'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable sous réserve de l'innocuité des travaux sur l'eau du puits de captage de la commune de Roset-Fluans.

DELIBERATION N°11 : MODIFICATIONS DES STATUTS SIVOS RPI DES 3 MOULINS

Monsieur le Maire rappelle que la commune est membre du syndicat intercommunal du regroupement pédagogique des Trois Moulins depuis sa création en 1997. Le syndicat dispose de la compétence scolaire pour le fonctionnement des écoles primaires et maternelles et périscolaire. Suite à une modification statutaire du 8 juin 1998, le syndicat est compétent pour la construction des seules écoles maternelles. Afin de régulariser la situation Monsieur le Président du syndicat souhaite modifier les statuts du syndicat et étendre ses compétences à la construction et l'entretien des équipements des écoles élémentaires. De ce fait il propose les clés de répartition suivantes :

Pour la construction et l'entretien des bâtiments/équipements scolaires et périscolaires :

- 1/3 : commune d'Osselle
- 1/3 : commune de Routelle
- 1/3 : commune de Roset-Fluans

Pour le fonctionnement des écoles maternelles, primaire et du service périscolaire :

- 50% sur la population de chaque commune
- 50% sur le nombre d'élèves de chaque commune

Il est demandé au Conseil municipal de déléguer la compétence communale « construction et entretien des bâtiments/équipements des écoles primaires, d'accepter les modifications de clés de répartition des contributions des communes et d'approuver les modifications statutaires.

L'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- de déléguer la compétence communale « construction et entretien des bâtiments/équipements des écoles primaires »
- d'accepter les modifications de clés de répartition des contributions des communes
- d'approuver en conséquence les modifications statutaires qui résultent des deux précédentes dispositions
- émet des réserves en demandant que les travaux ne modifient pas la qualité de l'eau potable de Roset-Fluans

**DELIBERATION N°12 : GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE SIVOS :
CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE-ECOLE**

Le Maire expose qu'un groupement d'achat avec le SIVOS permettrait à la commune de définir les modalités de fonctionnement du groupement entre les collectivités susvisées pour la préparation, la passation et l'exécution des marchés et de définir les rapports et obligations de chaque membre. Le groupement permettrait également de réaliser des économies d'échelle. En conséquence, le Maire propose d'adhérer au groupement d'achat public et demande à signer la convention qui sera établie entre les différents membres du groupement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- d'adhérer au groupement d'achat public dont le coordonnateur est le SIVOS représenté par son Président, M. Pierre DANGON-LARTAUD.

En outre, le Conseil municipal autorise le Maire :

- à signer la convention de groupement d'achat.

**DELIBERATION N°13 : PARCELLE ZC 70 : ENTRETIEN APRES LE 31
DECEMBRE 2012**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu d'entretenir la parcelle ZC70 en attendant le début des travaux de construction de l'école et de la salle polyvalente.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide que l'entretien de la parcelle ZC70 se fera sous forme d'une vente d'herbes et sera proposé à M. Gérard MARTIN.

DELIBERATION N°14 : TRANSFORMATEUR RUE DES SAULNIERS

La SARL de ROSET-FLUANS demande que la commune participe à hauteur de 50 % pour le renforcement du transformateur de la rue des Saulniers.

Monsieur le Maire précise que la société a payé 0 € au titre de l'IFER (impositions forfaitaire sur les entreprises réseaux) sur la production d'électricité photovoltaïque pour l'année 2012.

Le vote a lieu à bulletins secrets : 6 contre, 1 abstention

La demande est rejetée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 00.

La secrétaire de séance,
Mme Josette COUETTE

Le Maire,
M. Arnaud GROSPERRIN

Le compte-rendu a été affiché le **19 décembre 2012**.

TABLEAU D'EMARGEMENT		
Prénom NOM	Qualité	Signature
M. Arnaud GROSPERRIN	Maire	
M. Louis MARTIN	1 ^{er} Adjoint	
M. Christophe GESLOT	2 ^{ème} Adjoint	
M. André COSTANTINI	3 ^{ème} Adjoint	
M. Christophe CANNELLE	Conseiller	Absent
Mme Josette COUETTE	Conseillère	
Mme Germaine DEMILLIERE	Conseillère	
Mme Sylvie ZILIO	Conseillère	

TABLEAU DES DELIBERATIONS

N° DELIBERATION	LIBELLE	N° PAGE
1	Bois-Forêt : Travaux coupes	2012/69
2	Recensement : Nomination Agent recenseur	2012/69
3	Recensement : Nomination Coordonateur	2012/69
4	Traitement JALLIOT Françoise	2012/69
5	Modifications budgétaires : recette de la fiscalité directe locale. Année 2012	2012/69
6	Subvention parlementaire auprès du Sénateur HUMBERT pour les travaux de construction de la salle polyvalente à dominante sportive	2012/70
7	Subvention auprès du Président du Conseil général M. JEANNEROT pour les travaux de construction d'un terrain multisports	2012/70
8	Encaissement chèque Groupama : remboursement des frais d'honoraires d'avocat dans l'affaire GIRARD	2012/70
9	Appel d'offres logements « Au Chêne »	2012/70
10	Enquête publique portant sur le projet de réhabilitation de la microcentrale hydroélectrique dite « Moulin d'Arrenthon » : avis du Conseil sur la demande d'autorisation présentée par M. MISCHLER	2012/70
11	Modifications des statuts SIVOS RPI des 3 Moulins	2012/70
12	Groupement de commandes avec le SIVOS : construction salle polyvalente - école	2012/71
13	Parcelle ZC 70 : entretien après le 31 décembre 2012	2012/71
14	Transformateur Rue des Saulniers	2012/71

